

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mai 2010

SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 18 mai 2010 à la Salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville, à compter de 20h00.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Poste	Nom	Présence
Maire	Fernand Veilleux	Présent
District 01	Solange Masson	Présente
District 02	Nicole Couture	Présente
District 03	Jean-Noël Groleau	Présent
District 04	Jacques Ferland	Présent
District 05	Robert Paré	Présent
District 06	Réjean Mégré	Présent
Total: 7	Présence: 7	Absence: 0

FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jacques Leblond, agit comme secrétaire.

Six (6) personnes sont présentes dans l'assistance dès l'ouverture de la séance.

1. Ouverture de la séance
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Procès-verbal(aux) antérieur(s)
 - 4.1 Séance ordinaire du 4 mai 2010
5. Trésorerie
6. Rapports des comités
 - 6.1 Compte rendu de la rencontre du 12 mai du Comité de Loisir, Culture et Patimoine
7. Rapport des activités des membres du conseil
8. Sécurité publique, protection contre l'incendie
 - 8.1 Achat d'appareils respiratoires
 - 8.2 Activité de pompier d'un jour
 - 8.3 Achat de pinces de désincarcération
 - 8.4 Ajustement de salaire de certains pompiers
 - 8.5 Demande au ministère des Transports – Restriction au stationnement en bordure de la Route 147
9. Hygiène du milieu
 - 9.1 Octroi du contrat pour les travaux d'infrastructures d'égout et d'aqueduc sur les rues Paul et Claude



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mai 2010

10. Travaux publics
11. Loisirs, culture et communautaire
 - 11.1 Bibliothèque de Compton - Demande de versement de la subvention
 - 11.2 Adhésion québécois de Villes et Villages en santé
12. Environnement, urbanisme et développement
 - 12.1 Demande de certificat de non-contrevenance pour une autorisation de production animale – Ferme Breault et Frères Enr.
13. Administration
 - 13.1 Report de la Fête du Canada
 - 13.2 Formation sur les nouvelles obligations imposées par le P.L. No 76 et sur les politiques de gestion contractuelle
 - 13.3 19^e Classique de golf du Maire de la Ville de Coaticook
 - 13.4 Centre funéraire coopératif région de Coaticook – demande d’appui financier
14. Ressources humaines
15. Règlements
16. Addition au projet d’ordre du jour soumis le 14 mai 2010
 - 16.1 Embauche animateur MDJ été 2010
 - 16.2 Éloges 2010 - CCIRC
 - 16.3 Versement de la contribution de la municipalité à «Les Comptonales»
17. Parole aux conseillers
18. PÉRIODE DE QUESTIONS
19. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Fernand Veilleux préside la présente séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte à la suite de la lecture de la prière.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen a redemandé qu’on lui confirme le nombre approximatif de personnes qui devront signer l’éventuel registre, qui sera soumis à la population à la suite de l’éventuelle adoption du règlement d’emprunt pour financer la construction d’un centre multifonctionnel, en vue de réclamer un référendum sur la question.

Ce nombre approximatif sera fourni lors d’une prochaine séance.

La représentante de l’Écho de Compton a présenté au Conseil un projet relativement à la publication d’une édition spéciale du « Panier comptonois » dans le cadre de l’Écho de juin. Elle a demandé au Conseil d’accepter de défrayer les coûts de poste pour la distribution de cette édition spéciale laquelle serait distribuée aussi dans les municipalités de Waterville, Martinville et Ste-Edwidge. Le coût

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mai 2010

estimé de ce projet pour la municipalité serait de ± 400\$ incluant une publicité indiquant la municipalité comme partenaire.

Le Conseil a accepté la proposition. Une résolution le 1^{er} juin sera proposée.

Un citoyen possédant de la machinerie lourde est venu demander au Conseil de favoriser les payeurs de taxes dans l'octroi des heures de niveleuse. Il a profité de cette période pour préciser au Conseil les erreurs de classification de sa niveleuse.

Monsieur le maire a confirmé que la municipalité modifiera sa façon de procéder pour l'octroi des heures de nivelage l'an prochain.

Un autre citoyen a demandé pourquoi Compton ne donnait pas priorité aux propriétaires de camion qui sont propriétaires à Compton comme selon lui, les autres municipalités le font. Le maire a répondu qu'une priorisation ne serait pas légal comme tel mais que le conseil veut favoriser dans la mesure du possible les contribuables.

3. Adoption de l'ordre du jour

4923-2010-05-18

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉ PAR madame la conseillère Solange Masson**

IL EST RÉSOLU

- a. d'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil tel que présenté
- b. de garder ouvert l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité

4. Procès-verbal(aux) antérieurs

4.1 Séance ordinaire du 4 mai 2010

4924-2010-05-18

Chaque membre du conseil ayant reçu le 14 mai 2010 copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2010 et déclarant en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jacques Ferland
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2010 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

5. Trésorerie

6. Rapports des comités

**6.1 Compte rendu de la rencontre du 12 mai du Comité de Loisir,
Culture et Patrimoine**

Le compte rendu de la rencontre du Comité de Loisir, Culture et Patrimoine tenue le 12 mai est déposé.

7. Rapport des activités des membres du conseil

Monsieur le maire et les membres du conseil font état des rencontres auxquelles ils ont participé.

8. Sécurité publique - protection contre les incendies

8.1 Achat d'appareils respiratoires

4925-2010-05-18

Considérant qu'il y a lieu de remplacer trois appareils respiratoires qui ne sont plus conformes aux normes NFPA;

Considérant la recommandation du directeur du service incendie concernant les deux soumissions reçues;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jacques Ferland
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Paré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat de trois appareils respiratoires chez Protection incendie CFS Ltée, plus bas soumissionnaire, au montant de 10 679.25\$ plus les taxes applicables;
- b. que les deniers nécessaires soient puisés à même les disponibilités du poste 02 220 00 649 du budget 2010 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

cc : Protection incendie CFS Ltée
Service incendie
Trésorerie

8.2 Activité « Pompier d'un jour »

4926-2010-05-18

Considérant la tenue de l'activité « Pompier d'un jour » du 15 mai par les pompiers du Service de protection contre l'incendie de Compton;

Considérant l'apport significatif qu'a cette activité sur la sécurité incendie auprès des jeunes des 4^e, 5^e et 6^e années du primaire de l'école Louis St-Laurent;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat de 12 chandails à l'effigie de cette activité qui sera remis aux participants de l'activité pour un montant total de 178\$ plus les taxes applicables chez Distribution Michel Fillion Inc.
- b. que les deniers nécessaires soient puisés à même les disponibilités du poste 02 220 00 493 du budget 2010 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

cc : Distribution Michel Fillion Inc.
Service incendie
Trésorerie

8.3 Achat de pinces de désincarcération

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

8.4 Ajustement de salaire de certains pompiers

4927-2010-02-18

Considérant la recommandation du directeur du Service de sécurité Incendie;

SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Solange Masson
APPUYÉ PAR madame la conseillère Nicole Couture

IL EST RÉSOLU

- a. que le conseil autorise l'ajustement de la rémunération horaire payable soit 18.17\$/h selon ce qui suit : pour Jacques Lacroix, Sébastien Lajoie, Chantal Martel et Frédéric Vachon applicable à compter de ce jour. Qu'un ajustement du taux horaire payé entre le 1^{er} mars 2010 et ce jour soit payable à ces 4 pompiers en fonction des heures effectivement faites à titre de «pompiers combattants» durant cette période;
- b. en ce qui concerne les 4 pompiers suivants soit : Stéphane Raymond, Michel Dubois, Maxime Lauzon et Alexandre Fauteux, que ceux-ci soient aussi rémunérés au taux de 18.17\$/h à compter de ce jour et que l'ajustement du taux horaire payé entre le 1^{er} avril 2010 et ce jour soit payable en fonction des heures effectivement faites à titre de «pompiers combattants» durant cette période.
- c. que les deniers requis au paiement de ces rémunérations soient puisés au poste 02 220 00 141 du budget 2010 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

cc : Service de Sécurité Incendie
Trésorerie

8.5 Demande au ministère des Transports – Restriction au stationnement en bordure de la Route 147

4928-2010-05-18

Considérant que le détachement de la Sûreté du Québec de la MRC de Coaticook a approché la municipalité en rapport avec une problématique reliée au stationnement en bordure des routes où la vitesse autorisée est de plus de 70 KM/H;

Considérant que cette problématique s'applique surtout dans certaines périodes de l'année en fonction d'activités telle qu'un encan ou encore le temps de la récolte des pommes;

Considérant qu'une rencontre a donc été convoquée et tenue le 11 mai dernier en présence de citoyens concernés, de représentants de la S.Q., du MTQ et de ceux de la Municipalité;

Considérant qu'après discussions il a été convenu d'un ensemble de moyens pour rendre les situations plus sécuritaires lors de certains événements;

Considérant que certains des moyens mis de l'avant concernent la municipalité;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Robert Paré
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré

IL EST RÉSOLU

- a. que le conseil adresse au MTQ une demande formelle afin qu'ils installent des panneaux indiquant l'interdiction de stationner sur la route 147 du côté EST direction SUD approximativement à partir de l'école des Arbrisseaux jusqu'à la hauteur du garage municipal.;
- b. que le conseil adresse au MTQ une demande formelle afin qu'ils installent des panneaux indiquant l'interdiction de stationner sur la route 147 des 2 côtés de la route sur une distance d'un kilomètre de part et d'autre de l'intersection du chemin Riendeau.

Adoptée à l'unanimité

cc : MTQ
S.Q.
citoyens concernés
Dossier

9. Hygiène du milieu

9.1 Octroi du contrat pour les travaux d'infrastructures d'égout et d'aqueduc sur les rues Paul et Claude

4929-2010-05-18

Considérant l'appel d'offres publié le 20 février 2010 pour le projet de travaux d'infrastructures d'égout et d'aqueduc sur les rues Paul et Claude;

Considérant l'analyse effectuée par la firme Teknika HBA des six soumissions reçues;

Considérant que suite à une rencontre avec le plus bas soumissionnaire conforme celui-ci accepte de reporter les travaux à l'automne;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU QUE :

- conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 2010-98 par toutes les instances et à l'approbation du programme d'investissement de la municipalité en fonction de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (2010-2014) (TECQ);
 - conditionnellement à l'émission du certificat du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des parcs;
 - Compte tenu de l'accord du plus bas soumissionnaire conforme de reporter la réalisation des travaux à l'automne 2010;
- a. d'octroyer le contrat à l'entreprise T.G.C. inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 569 189.51\$ taxes incluses;
 - b. d'autoriser le maire ou en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe, à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité.
 - c. que les deniers nécessaires soient puisés à même les disponibilités du règlement 2010-98 dûment approuvé.

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mai 2010

Adoptée à l'unanimité

cc : Entreprise T.G.C. inc.
Teknika HBA
Urbanisme et Réseaux
Trésorerie

10. Travaux publics

11. Loisirs, culture et communautaire

11.1 Bibliothèque de Compton - Demande de versement de la subvention

4930-2010-05-18

Considérant que l'organisme «Bibliothèque de Compton» gère les activités de la bibliothèque municipale;

Considérant leur demande de subvention adressée le 4 février 2010 par laquelle il était demandé de la Municipalité une subvention totale de **18 999.30\$** formée des éléments suivants :

- Contribution Biblio-Réseau 12 449.30\$
- Assurances 1 500.00\$
- Fourniture et mobilier 4 600.00\$
- Souper des bénévoles 450.00\$

Considérant que le budget 2010 prévoit :

- Contribution Biblio-Réseau 12 000.00\$
- Assurances \$
- Fourniture et mobilier 2 600.00\$
- Souper des bénévoles 450.00\$

Soit un total de 15 050.00\$

Considérant que la Municipalité assume en plus des frais internet de 1 350\$ et a prévu une somme symbolique de 2 440\$ pour l'embauche éventuelle d'une gestionnaire 5 heures par semaine pour effectuer la gestion administrative que les bénévoles ne veulent plus faire;

Considérant que «Bibliothèque de Compton» a fait selon les états financiers déposés un excédent des revenus sur les dépenses de 14 219.76\$ pour la période du 1^{er} mai 2008 au 30 avril 2009;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Paré**

IL EST RÉSOLU

- a. que le Conseil autorise le versement d'un montant de 15 000\$ représentant la subvention annuelle payable par la Municipalité à la « Bibliothèque de Compton »;
- b. que les deniers nécessaires soient puisés à même les disponibilités du poste 02 702 30 970 du budget 2010 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

cc : Bibliothèque de Compton
Trésorerie

11.2 Adhésion au réseau québécois de Villes et Villages en santé

4931-2010-05-18

Considérant l'existence du Réseau québécois de Villes et Villages en santé et d'autres réseaux nationaux et internationaux de municipalités en santé, prêts à coopérer et à échanger des expériences positives pour améliorer la qualité de vie de leur population;

Considérant que la municipalité de Compton s'est engagée à promouvoir avec équité, partout dans son territoire, la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes;

Considérant que les décisions prises par la municipalité de Compton en matière d'habitation, de culture, de sécurité, de loisirs, d'environnement, de développement communautaire, économique et urbain ont une grande influence sur la santé de ses citoyens et citoyennes;

Considérant qu'une approche multisectorielle et concertée dans la communauté de Compton peut contribuer à créer un environnement sain pour tous les citoyens et citoyennes;

Considérant que l'administration de la municipalité de Compton désire encourager cette concertation et participer à la promotion de la santé et du bien-être des citoyens et citoyennes de son territoire, tout en respectant ses champs de compétence et tout en reconnaissant les efforts et le travail des autres partenaires;

Considérant que la municipalité de Compton veut favoriser la participation de ses citoyens et citoyennes dans l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques municipales favorisant la santé et la qualité de la vie;

Considérant qu'il est important que la municipalité de Compton assume le leadership d'une municipalité (ville) en santé;

POUR CES MOTIFS,

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jacques Ferland**

IL EST RÉSOLU que la municipalité :

- a. adhère au Réseau québécois de Villes et Villages en santé et partage cette expérience avec d'autres municipalités;
- b. adopte et fasse la promotion, à l'intérieur de ses champs de compétence, des politiques municipales favorisant un développement sain, créant un environnement favorable à la santé et renforçant les actions communautaires;
- c. forme, dans la mesure du possible, un comité de travail composé de représentants de la municipalité et de représentants des différents secteurs de la communauté pour s'assurer de la réalisation de ces objectifs et invite différents partenaires à la soutenir dans cette démarche;
- d. mette en oeuvre, dès cette année, des mesures concrètes découlant de cet engagement;
- e. nomme Mme Solange Masson et le directeur général pour la représenter au sein de ce comité de travail;
- f. accepte le principe d'engager, à cette fin, les sommes couvrant les ressources humaines et matérielles requises pour la réalisation des projets dont elle aura accepté la réalisation.

Adoptée à l'unanimité

cc : Villes et villages en santé
Dossier

12. Environnement, urbanisme et développement

12.1 Demande de certificat de non-contrevenance pour une autorisation de production animale – Ferme Breault et Frères Enr.

4932-2010-05-18

Considérant la demande de **Ferme Breault et Frères Enr.** du 640 chemin de Hatley (lot 1 803 360 du cadastre du Québec) en vue de l'obtention d'un certificat de non-contrevenance en regard d'une augmentation du nombre d'unités animales de 421 UA à 604 UA, soit une augmentation de 183 UA et de construction d'un agrandissement de la stabulation libre sur fosse profonde en béton armé pour l'entreposage du lisier de bovins laitiers;

Considérant que le projet est conforme aux distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole et aux usages autorisés dans la zone;

Considérant que la demande est conforme au règlement de zonage 2002-35 en vigueur dans la municipalité de Compton, de même qu'au plan de zonage faisant partie intégrante dudit règlement;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau
APPUYÉ PAR madame la conseillère Solange Masson**

IL EST RÉSOLU d'autoriser le directeur général à émettre un certificat de non-contrevenance à Ferme Breault et Frères Enr. relativement à son projet.

Adoptée à l'unanimité

cc : Ferme Breault et Frères Enr.
Dossier

13. Administration

13.1 Report de la Fête du Canada

4933-2010-05-18

Considérant que la Fête de la Confédération ou Fête du Canada a lieu le jeudi 1er juillet;

Considérant la possibilité de déplacer le jour du congé;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉE PAR madame la conseillère Solange Masson**

IL EST RÉSOLU

- a. que le conseil autorise que le congé de la fête de la Confédération soit déplacé au vendredi 2 juillet 2010;
- b. que les bureaux de la Municipalité soient en conséquence fermés le 2 juillet et ouverts le 1^{er} juillet.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mai 2010

cc : Babillards des employés

13.2 Formation sur les nouvelles obligations imposées par le projet de Loi 76 et sur les politiques de gestion contractuelle

4934-2010-05-18

Considérant que le gouvernement du Québec, par son projet de Loi 76, impose aux municipalités de nouvelles règles de transparence et une nouvelle façon de faire dans le processus d'octroi des contrats;

Considérant que ces nouvelles dispositions sont prévues entrer en vigueur le 1^{er} septembre 2010;

Considérant l'intérêt du directeur général à participer à la formation sur les nouvelles obligations imposées par le projet de Loi 76;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jacques Ferland
APPUYÉ PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le directeur général à assister à la formation sur le « projet de loi 76 : Nouvelles obligations des municipalités et politique de gestion contractuelle » à St-Hyacinthe, le 8 juin prochain;
- b. que les deniers nécessaires soit : 375\$ plus taxes ainsi que les frais de déplacement soient puisés à même les disponibilités des postes 02 130 00 310 et 02 130 00 454 du budget 2010 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

cc : COMAQ
Trésorerie

13.3 19^e Classique de golf du Maire de la Ville de Coaticook

4935-2010-05-18

Considérant la tenue de la 19^{ième} édition de la « Classique de golf du maire de Coaticook » au soutien des activités culturelles et sportives;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jacques Ferland
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser la participation de monsieur le maire Fernand Veilleux, madame la conseillère Nicole Couture et monsieur le conseiller Robert Paré au tournoi « Classique de golf du maire de Coaticook » qui se tiendra le 9 juin 2010 au club de golf de Coaticook, au coût de 150\$ par personne.
- b. que les deniers nécessaires soient puisés à même les disponibilités du poste 02 110 00 310 du budget 2010 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

cc : Ville de Coaticook
Trésorerie

13.4 Centre funéraire coopératif région de Coaticook – demande d'appui financier

Les membres du Conseil ne donnent pas suite à la présente demande.

14. Ressources humaines

15. Règlements

16. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 14 mai 2010

16.1 Embauche animateur MDJ été 2010

4936-2010-05-18

Considérant que la municipalité fournit le service de Maison des Jeunes;

Considérant que Vanessa Kaeslin occupe le poste de coordonnatrice de la maison des Jeunes (MDJ) et qu'elle assumera la coordination à raison d'un minimum de 10 heures par semaine;

Considérant que la municipalité bénéficie d'une subvention dans le cadre du programme Emploi d'été Canada qui nous permet d'offrir le service de la MDJ au moins 35 heures pendant 9 semaines;

Considérant que nous avons sollicité des candidatures pour ce poste;

Considérant que nous avons eu que quelques candidatures;

Considérant qu'un comité de sélection formé de Martine Auray, Vanessa Kaeslin et de Jacques Leblond a siégé le 17 mai et a reçu 3 candidats;

Considérant le choix du comité de sélection;

Considérant que le candidat retenu a occupé cette fonction à l'été 2009;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Solange Masson
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau**

IL EST RÉSOLU

- a. que le conseil autorise l'embauche de Joshua Quirion du 340, rue de l'Église, Dixville, à titre d'animateur à la MDJ de Compton pour l'été 2010;
- b. que la rémunération pour ce poste soit fixée à 12\$ /H plus les bénéfices marginaux;
- c. que l'horaire soit déterminé en fonction des besoins de la clientèle et sous la responsabilité de la coordonnatrice en accord avec la direction générale;
- d. que les deniers requis soient puisés au poste 02 701 91 141 du budget 2010 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

cc : Joshua Quirion
Vanessa Kaeslin
Trésorerie
Dossier (2)

16.2 Éloges 2010 - CCIRC

4937-2010-05-18

Considérant la tenue de l'activité «Éloges 2010 organisée en vue de découvrir et honorer les très petites entreprises de la MRC de Coaticook;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Paré

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser la participation de monsieur le Maire Fernand Veilleux à la soirée «Éloges 2010» qui se tiendra le mardi 25 mai 2010 au Coffret de l'Imagination de Coaticook, au coût de 35\$ par personne;
- b. que les deniers nécessaires soient puisés à même les disponibilités du poste 02 110 00 310 du budget 2010 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

cc : CCIRC
Trésorerie

16.3 Versement de la contribution de la municipalité à «Les Comptonales»

4938-2010-05-18

Considérant la demande de «Les Comptonales» pour le versement de la contribution annuelle de la municipalité pour le maintien de cette activité prise par la communauté locale;

Considérant que cette subvention représente l'ensemble de la subvention pour l'année 2010;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Robert Paré
APPUYÉ PAR madame la conseillère Solange Masson

IL EST RÉSOLU

- a. d'accorder une aide financière de 10 000\$ à «Les Comptonales» pour 2010 en 2 versements dont le premier avant le 1^{er} juin et le second au plus tard le 2 août 2010;
- b. que les deniers nécessaires soient puisés à même les disponibilités du poste 02 190 00 970 du budget 2010 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

cc : «Les Comptonales»
Trésorerie

17. Parole aux conseillers

Le conseiller Groleau demande qu'on l'informe de la quantité que l'on peut mettre dans les Belley-Dump qu'on a utilisé lors du rechargement.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

20. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À 21h50, clôture de la séance.

Fernand Veilleux
Maire

Jacques Leblond, avocat, OMA
Directeur général

Je, Fernand Veilleux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.